

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 4672

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer les deux alinéas suivants :

« 3° Il est ajouté un alinéa suivant :

« L'enfant prend automatiquement comme premier prénom le premier prénom de l'officier de l'état civil qui reçoit la déclaration ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reconnaître le mérite des officiers d'état civil.